

ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION AVANT TRAVAIL OU ACTIVITÉ PRÉSENTANT DES RISQUES DE CHUTE

Cette liste doit être utilisée par la personne représentant l'employeur ou la personne travailleuse exerçant une fonction pédagogique ou de supervision avant d'autoriser le début de travaux en hauteur. Elle permet de s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

LISTE DE VÉRIFICATION AVANT TRAVAIL OU ACTIVITÉ PRÉSENTANT DES RISQUES DE CHUTE		UQAC Université du Québec à Chicoutimi
1. Identification		
Nature du travail ou de l'activité :		
Lieu :		
Date :	Heure :	
Nom de la personne responsable de la vérification		
Personnes visées :		
2. Conditions à vérifier		
☐ AR complété et approuvé ☐ Plan de sauvetage disponible et communiqué ☐ Conditions météo adéquates (pas de vents violents, pluie, verglas, etc.) ☐ Zone de travail délimitée et sécurisée ☐ Signalisation installée si zone accessible au public ☐ Accès aux secours identifié et libre ☐ Autre (préciser) : ...		
3. Équipements de protection individuelle (ÉPI)		
☐ Harnais inspecté et conforme ☐ Longe ou enrouleur avec absorbeur d'énergie ☐ Ancrage certifié disponible (>18 kN) ☐ Casque de sécurité avec jugulaire ☐ Chaussures antidérapantes		

**LISTE DE VÉRIFICATION AVANT TRAVAIL OU ACTIVITÉ
PRÉSENTANT DES RISQUES DE CHUTE**

☐ Outils sécurisés et fixés (pas de chute d'objet)

4. Vérifications finales

- ☐ Équipement inspecté par l'utilisateur avant utilisation
- ☐ Inspection annuelle valide pour tous les ÉPI
- ☐ Formation valide pour toutes les personnes impliquées
- ☐ Communications d'urgence disponibles
- ☐ Aucun obstacle ou risque d'enchevêtrement à proximité
- ☐ Autres (préciser) :

5. Validation

Nom de la personne représentant l'employeur ou
personne travailleuse exerçant une fonction
pédagogique ou de supervision

Signature :

Date :